



Universität Zürich

Psychologisches Institut, Sozial- und Gesundheitspsychologie

**Hans Krebs**

**Kommunikation und Publikumsforschung**

---

## **Le tabagisme passif dans la population suisse 2004 (Résumé)**

---

Monitorage sur le tabac – Enquête suisse sur le tabagisme

Sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP)  
Politique de la santé, Fonds de prévention du tabagisme

Septembre 2005

Hans Krebs  
Roger Keller  
Susanne Rübli  
Rainer Hornung

## ***A propos de l'enquête***

Le présent rapport fournit des informations sur l'exposition de la population suisse à la fumée du tabac et sur l'incommodation ressentie ; il se fait en outre l'écho du désir fréquemment exprimé de voir davantage d'espaces non-fumeurs dans les restaurants, le lieu de travail et les transports en commun. A ce jour, trois enquêtes ont été réalisées sur ce thème (en 2001, 2002 et 2004).

Ci-après sont présentés les résultats de l'enquête menée entre octobre et décembre 2004 auprès de 2 511 personnes âgées de 14 à 65 ans ; certains de ces résultats sont comparés aux valeurs cumulées des années 2001 et 2002 (5 006 personnes interrogées). L'étude proprement dite consistait en une enquête téléphonique représentative pour la Suisse, décrite de manière plus détaillée en fin de rapport.

## Un quart des non-fumeurs inhalent involontairement de la fumée pendant au moins une heure par jour

En 2004, 29 % des personnes âgées de 14 à 65 ans étaient exposées à la fumée du tabac pendant au moins sept heures par semaine, c'est-à-dire en moyenne pendant une heure par jour (figure 1). Par rapport à 2002<sup>1</sup>, l'inhalation involontaire de fumée a diminué légèrement sur le lieu de travail et dans la sphère privée (chez soi et chez des amis ou des connaissances), ce qui n'est pas le cas pour les restaurants, les cafés et les bars. C'est encore dans les établissements de restauration, au travail et lors de manifestations socio-culturelles que l'exposition est la plus importante.

25 % des non-fumeurs inhalent involontairement de la fumée pendant au moins une heure par jour, 9 % même pendant deux heures ou plus.

Les adolescents et les jeunes adultes sont les groupes les plus touchés : 54 % des 14-19 ans et 62 % des 20-24 ans sont exposés pendant au moins une heure par jour à la fumée du tabac. 10 % des 20-24 ans le sont même pendant quatre heures ou plus. Ce phénomène est lié aux habitudes de sortie de ces tranches d'âge, à leurs fréquentations régulières des lieux de consommation, mais aussi au fait que beaucoup de jeunes du même âge fument : en effet, c'est chez les 20-24 ans que l'on trouve la plus forte proportion de fumeurs. Avec l'âge, l'exposition globale ne cesse de diminuer. Les femmes sont un peu moins exposées à la fumée du tabac d'autrui que les hommes.

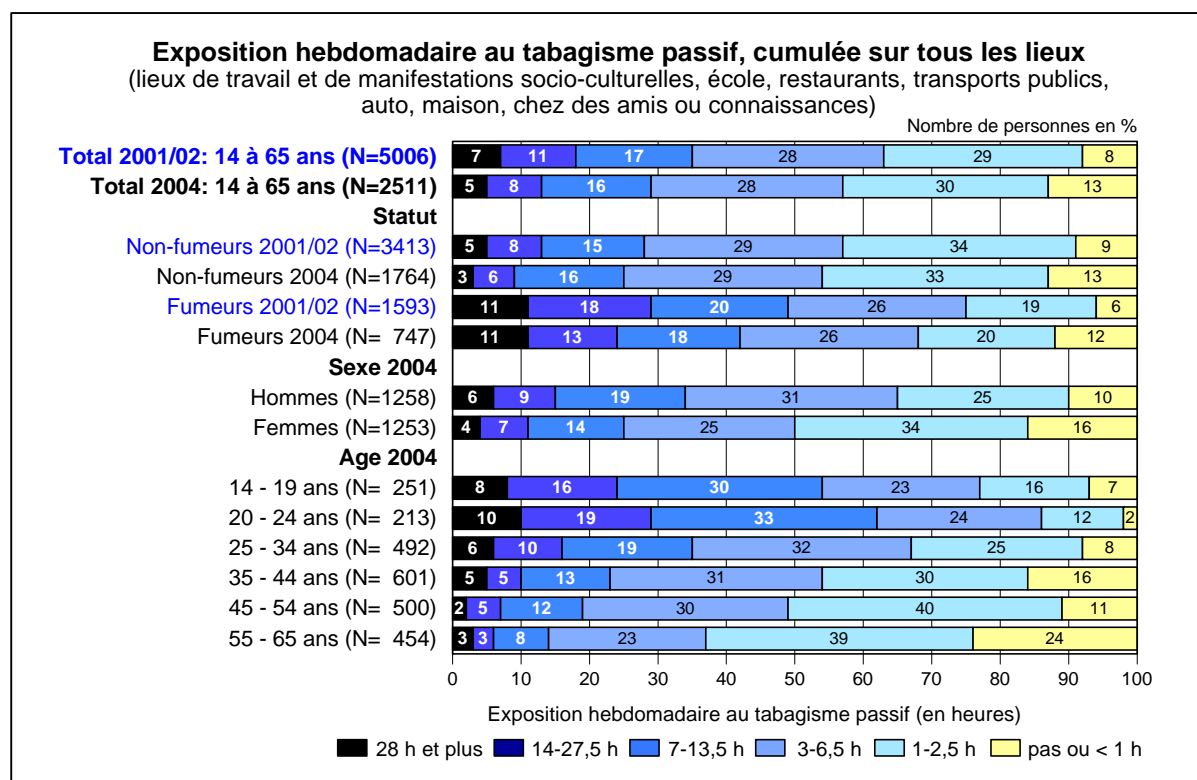


Figure 1 : Durée hebdomadaire du tabagisme passif selon le statut, le sexe et l'âge

<sup>1</sup> La comparaison concernant la durée hebdomadaire globale du tabagisme passif ne se fonde que sur les résultats de 2002 dans la mesure où l'enquête de 2001 n'avait pas pu recueillir de données précises sur le tabagisme passif chez les amis.

## Dans les restaurants, cafés et bars, le tabagisme passif est toujours aussi important et il incommode de plus en plus les clients

En 2004, 85 % des personnes âgées de 14 à 65 ans étaient exposées à la fumée du tabac d'autrui dans les restaurants, les cafés et les bars ; 28 % le sont pendant au moins trois heures par semaine. L'exposition dans les restaurants, les cafés et les bars a peu varié depuis 2001/2002 ; cependant, la proportion de personnes se sentant incommodées par la fumée du tabac a augmenté (figure 2). Plus de la moitié des clients exposés sont très fortement (34 %) ou assez fortement (22 %) gênés par cette consommation passive. Ce sont surtout les non-fumeurs exposés à la fumée du tabac qui se sentent particulièrement incommodés (43 % très fortement et 25 % assez fortement).

49 % des 14-65 ans fréquentent des restaurants, cafés ou bars tous les jours ou plusieurs fois par semaine. Environ la moitié de ces clients réguliers se sentent fortement incommodés par la fumée.

La tranche des 20-24 ans est celle qui est exposée le plus longtemps à la fumée dans les restaurants, les cafés et les bars. Certes, avec l'âge, la durée moyenne hebdomadaire de tabagisme passif diminue, mais la gêne ressentie par les clients exposés ne décroît pas.

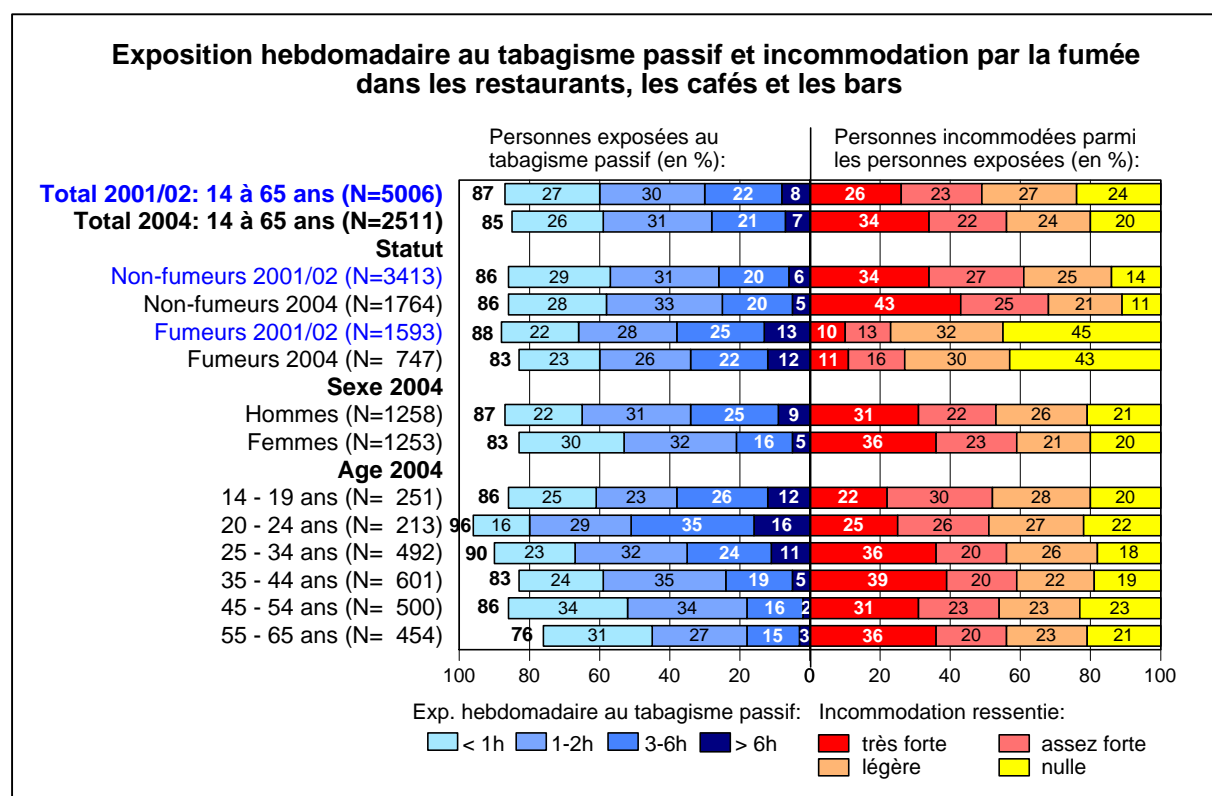


Figure 2 : Durée du tabagisme passif et incommodation par la fumée dans les restaurants, les cafés et les bars selon le statut, le sexe et l'âge

Exemple de lecture : En 2004, 85 % des 14-65 ans ont fait état d'une exposition à la fumée du tabac d'autrui dans les restaurants, les cafés et les bars d'une durée hebdomadaire variable (7 % plus de 6 heures, 21 % 3 à 6 heures, 31 % 1 à 2 heures et 26 % moins d'une heure). 34 % de ces personnes exposées malgré elles à la fumée en ressentent une gêne très forte, 22 % une gêne assez forte, 24 % une gêne légère et 20 % n'en sont nullement incommodées (figure 2).

Une comparaison des résultats de 2001/2002 et de 2004 révèle qu'une exposition de même intensité dans les restaurants, les cafés et les bars incommodait plus fortement les clients en 2004 et que davantage de personnes ressentaient la nécessité d'espaces non-fumeurs, d'une interdiction générale de fumer et d'une solution législative.

Les établissements enfumés ne sont fréquentés qu'à contrecoeur. Une personne sur quatre évite *toujours* (7 %) ou *souvent* (19 %) certains restaurants, cafés ou bars en raison de l'air enfumé, 17 % le font *parfois* et 24 % *rarement*. Seules 32 % des personnes déclarent ne *jamais* éviter un restaurant, un café ou un bar parce que l'air est enfumé.

Trois non-fumeurs sur quatre désirent davantage d'espaces non-fumeurs (54 %) ou même une interdiction totale de fumer (23 %) dans les restaurants, les cafés et les bars. Lorsque l'on évoque une interdiction générale de fumer dans ces établissements, afin de protéger les clients et le personnel, il apparaît qu'une majorité de la population approuve cette idée.

La plupart des non-fumeurs (87 %) et des fumeurs (75 %) désirent qu'au moins la moitié de l'espace dans les restaurants, les cafés et les bars soit réservé aux non-fumeurs.

61 % de la population et 67 % des non-fumeurs estiment qu'il est nécessaire de prendre des mesures légales afin de garantir la création d'espaces non-fumeurs dans tous les restaurants. Le souhait de réglementer par la loi la cohabitation entre fumeurs et non-fumeurs s'inscrit dans le contexte suivant :

- Trois non-fumeurs sur quatre se sentent exposés au tabagisme passif dans les restaurants, les cafés et les bars (22 % toujours, 31 % souvent et 22 % occasionnellement).
- Seuls trois non-fumeurs sur dix qui se sentent incommodés par la fumée dans les établissements de restauration demandent – fréquemment (11 %) ou occasionnellement (18 %) – aux fumeurs qu'ils connaissent bien de s'abstenir de fumer en leur présence. S'il s'agit d'un fumeur inconnu, la probabilité d'une intervention personnelle de la part du non-fumeur est encore plus faible.

## Forte exposition des jeunes lors de manifestations socio-culturelles

En 2004 comme en 2001/2002, six personnes sur dix âgées de 14 à 65 ans ont inhalé involontairement de la fumée dans des lieux tels que discothèques, foyers de théâtre et de cinéma. Parmi ce groupe social, plus de la moitié des non-fumeurs, mais aussi un cinquième des fumeurs, se sont sentis fortement importunés par ce tabagisme passif (figure 3).

En raison des habitudes de sortie et de loisirs des 14-24 ans – ils fréquentent en effet très souvent des endroits où il est permis de fumer – le tabagisme passif sur le lieu de manifestations concerne premièrement cette tranche d'âges.

Certes, avec l'âge, la durée moyenne de tabagisme passif diminue sensiblement, mais la gêne ressentie par les personnes exposées n'en demeure pas moins élevée. En d'autres termes, les personnes fréquentant ces endroits se sentent, avec l'âge, importunées par le tabagisme passif, même si l'exposition à la fumée est de courte durée.

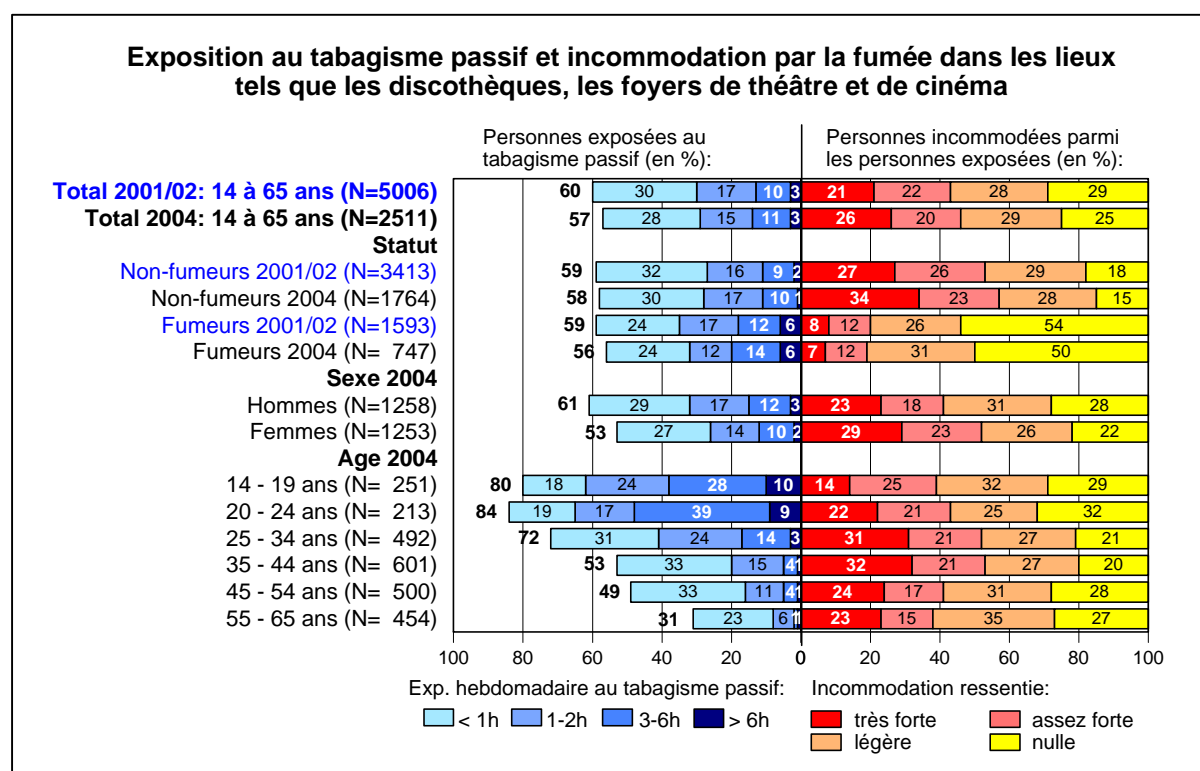


Figure 3 : Durée du tabagisme passif et incommodation par la fumée sur les lieux de manifestations socio-culturelles selon le statut, le sexe et l'âge

## Légère diminution du tabagisme passif au travail

La proportion de personnes actives exposées à la fumée d'autrui sur le lieu de travail (y compris pendant les pauses) est passée de 54 % à 47 % entre 2001/2002 et 2004 – de 51 % à 45 % chez les non-fumeurs (figure 4). Presque trois quarts des non-fumeurs exposés sont incommodés (très fortement pour 24 %, plutôt fortement pour 17 % et légèrement pour 31 %).

Pour 18 % des personnes actives à plein temps et 8 % des personnes travaillant à temps partiel, le temps d'exposition hebdomadaire est d'au moins trois heures. Les femmes sont un peu moins exposées que les hommes sur le lieu de travail car elles n'exercent souvent qu'une activité à temps partiel.

Ce sont les jeunes actifs de moins de 25 ans (y compris les apprentis) qui sont le plus exposés au travail. Etant donné que, dans une entreprise, les jeunes salariés du même âge se retrouvent souvent à la pause et que les personnes appartenant à cette tranche d'âge fument davantage, tant les fumeurs que les non-fumeurs de cet âge sont les plus exposés au tabagisme passif.

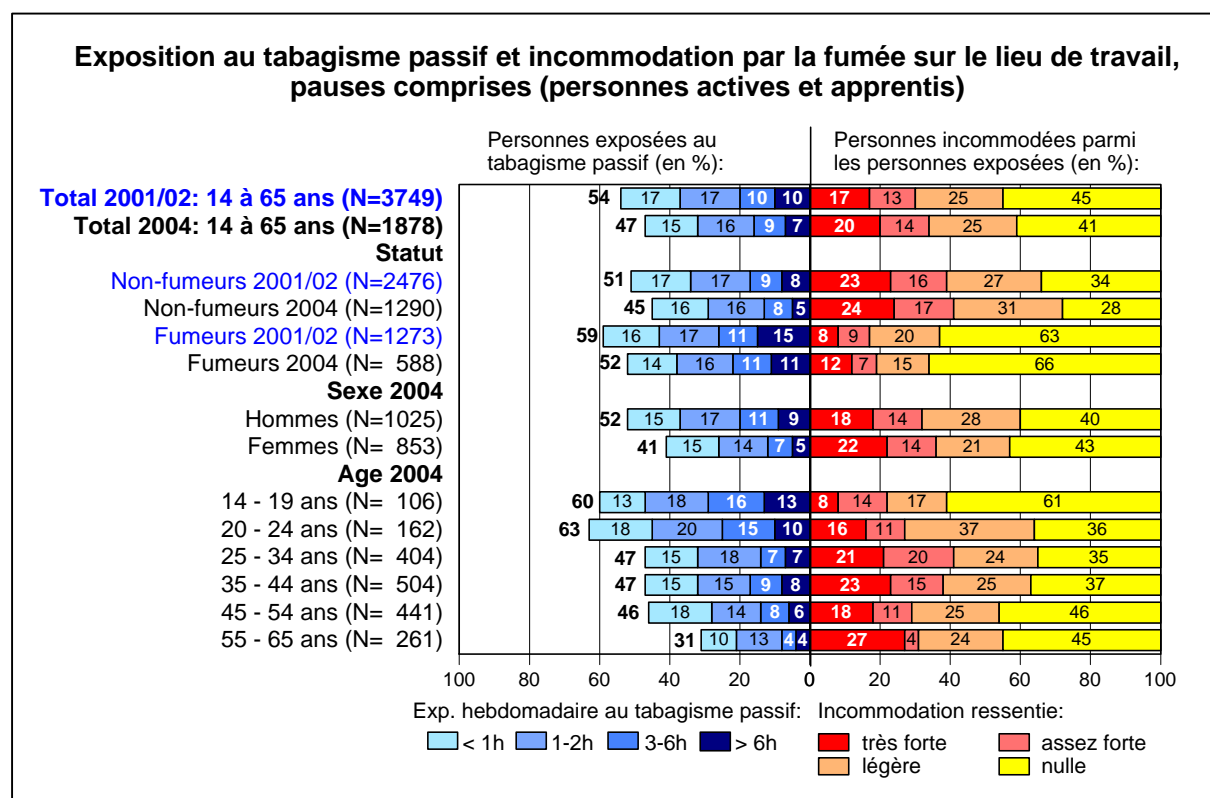


Figure 4 : Durée du tabagisme passif et incommodation par la fumée sur le lieu de travail selon le statut, le sexe et l'âge

Des personnes actives (y compris des apprentis) ont également été interrogées sur la réglementation en matière de tabac pratiquée sur leurs lieux de travail. Entre 2001/2002 et 2004, la proportion de personnes actives travaillant dans une entreprise où est appliquée une interdiction générale de fumer ou une interdiction de fumer sauf dans certains espaces réservés a fortement augmenté dans les trois régions linguistiques – globalement, en Suisse, cette proportion a passé de 58 à 68 %.

Par rapport aux fumeurs et aux hommes, les non-fumeurs et les femmes travaillent plus fréquemment dans des entreprises où il est totalement interdit de fumer (figure 5).

Seules deux personnes actives sur dix travaillent dans des entreprises qui, de manière générale, permettent de fumer ou n'ont que de faibles restrictions (espaces non-fumeurs). Une personne active sur dix travaille dans un lieu où il n'existe aucune réglementation en matière de tabagisme. Toutefois, ce groupe comprend des indépendants et des employés travaillant à la maison qui n'ont pas besoin de réglementation.

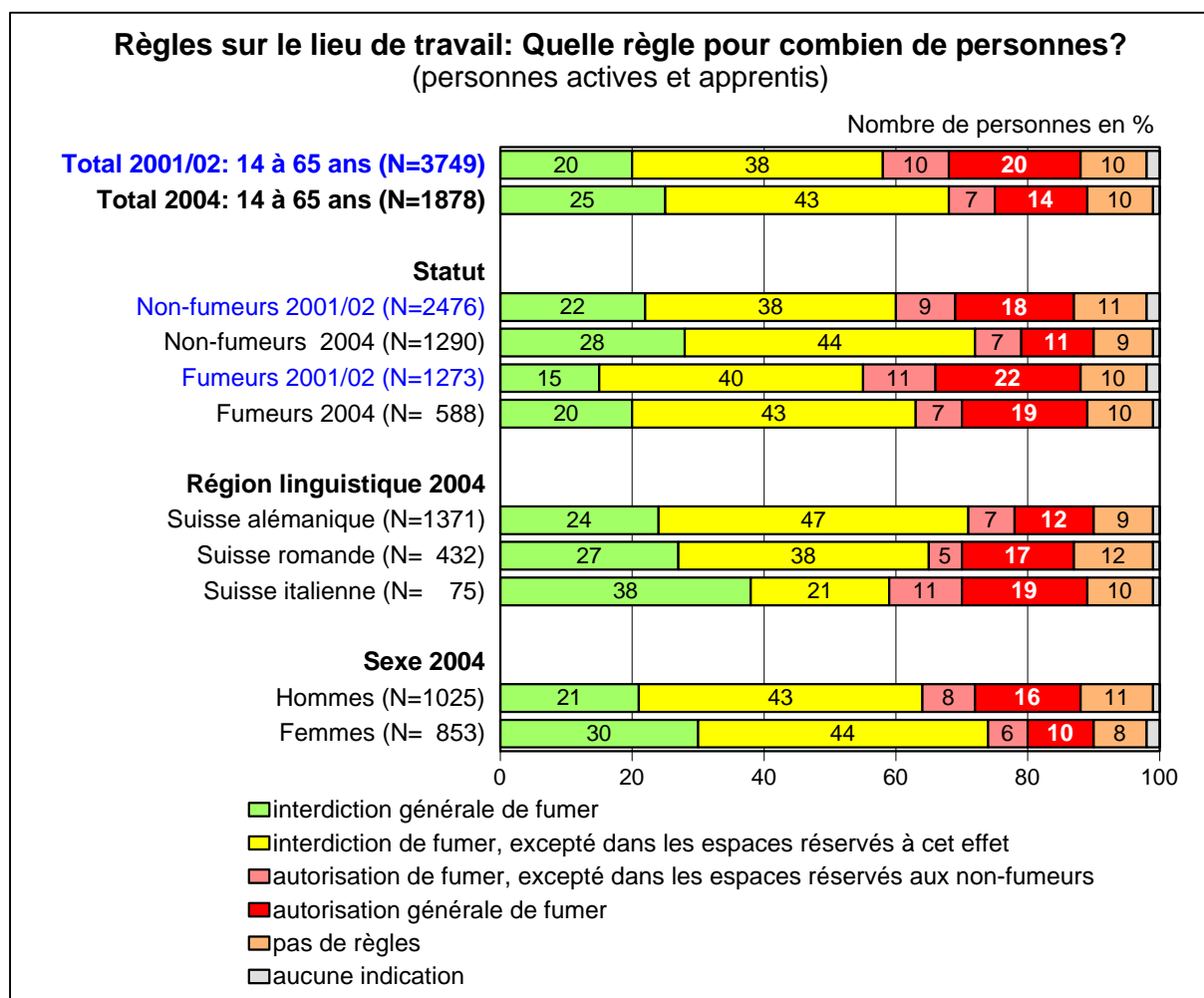


Figure 5 : Réglementations en matière de tabagisme au travail, selon le statut, la région linguistique et le sexe

Plus de la moitié des actifs non-fumeurs souhaitent une interdiction totale de fumer au travail (38 %) ou une augmentation des espaces non-fumeurs (18 %). Un tiers des personnes actives qui fument partagent cette opinion.

Comme par le passé, seules 40 % des personnes actives pensent qu'il existe des dispositions légales obligeant leur employeur à protéger les non-fumeurs du tabagisme passif sur le lieu de travail.

## ***Transports en commun : une nette majorité en faveur d'une augmentation des places non-fumeurs***

Dans la plupart des moyens de transport en commun locaux (tram, bus) et dans les chemins de fer régionaux, l'interdiction de fumer est certes déjà appliquée. Pourtant, 24 % des non-fumeurs sont exposés au tabagisme passif dans les trains où il existe encore des compartiments fumeurs et non-fumeurs. Quatre personnes sur cinq sont incommodées (très fortement pour 37 % d'entre elles, plutôt fortement pour 25 % et légèrement pour 19 %).

L'exposition hebdomadaire à la fumée du tabac d'autrui dans les transports en commun est d'au moins une heure pour 8 % de la population âgée de 14 à 65 ans. Cette exposition touche d'abord les 14-19 ans, lesquels ont souvent recours au chemin de fer pour se rendre à l'école ou au travail mais aussi pour leurs loisirs : 25 % d'entre eux sont exposés pendant au moins une heure par semaine à la fumée du tabac dans les moyens de transport publics.

Deux tiers des personnes âgées de 14 à 65 ans (72 % des non-fumeurs et 47 % des fumeurs) préconisent une réduction supplémentaire des places fumeurs dans les transports en commun. Il sera bientôt tenu compte de ce désir puisque les entreprises de transport affiliées à l'union des transports publics (UTP) vont introduire une interdiction générale de fumer dans leurs trains lors du changement d'horaire du 11 décembre 2005.

De plus, environ la moitié de la population (60 % des non-fumeurs et 32 % des fumeurs) est en faveur d'une interdiction de fumer dans les gares.

## ***Diminution du tabagisme passif dans la sphère privée***

Alors qu'en 2001/2002, 21 % des personnes âgées de 14 à 65 ans étaient exposées chez elles à la fumée du tabac d'autres personnes (co-résidents, visiteurs, etc.), 16 % y étaient exposées en 2004 ; 9 % y sont exposées pendant au moins une heure. Cela ne veut certes pas dire que les personnes ne fument que rarement à la maison. Mais les fumeurs y fument plus souvent quand ils sont seuls (foyers composés d'une seule personne, absence des autres personnes vivant dans le même foyer) ou en s'isolant sur le balcon ou dans le jardin.

En 2004, 19 % des non-fumeurs âgés de 14 à 65 ans vivaient sous le même toit qu'un ou plusieurs fumeurs. Un tiers d'entre eux déclaraient qu'ils étaient exposés chez eux à la fumée du tabac de leurs co-résidents ou visiteurs. Trois non-fumeurs ainsi exposés sur dix se sont déclarés fortement incommodés par le tabagisme passif dans leur propre logement.

L'exposition à la fumée du tabac d'autrui est beaucoup plus forte dans les appartements d'amis ou de parents à qui l'on rend visite. Alors qu'en 2001/2002 environ 57 % des 14-65 ans y inhalaient involontairement de la fumée, la proportion a baissé à 47 % (dont 22 % pendant au moins une heure par semaine). Un tiers des non-fumeurs exposés se sentaient toujours fortement incommodés.

Pourquoi l'inhalation involontaire de fumée est-elle plus forte chez des amis que dans son propre appartement, où l'on reçoit aussi de temps en temps la visite d'autres personnes ? Si plusieurs amis se rendent régulièrement visite, ils sont en général plus souvent invités qu'ils ne reçoivent eux-mêmes car chacun d'entre eux ne reçoit les autres que toutes les x fois. Cette convivialité entre amis et collègues est souvent liée à une plus forte exposition à la fumée du tabac d'autrui, surtout chez les jeunes. Avec l'âge, l'exposition ne cesse de diminuer.

### ***La grande majorité de la population est au courant des effets néfastes du tabagisme passif***

Entre 2001/2002 et 2004, la conscience des effets néfastes du tabagisme passif s'est légèrement améliorée. La population est, dans l'ensemble, bien informée. Plus de 80 % des personnes considèrent comme *sûrement vraie* ou *plutôt vraie* l'affirmation selon laquelle l'inhalation régulière de fumée présente dans l'environnement est particulièrement nocive pour les enfants (97 %), est source d'irritations oculaires et de toux (90 %), augmente la probabilité de souffrir d'asthme et de bronchite (90 %) et hausse de 25 % le risque de contracter un cancer du poumon (85 %). Plus de 70 % estiment vraies les déclarations selon lesquelles une exposition régulière au tabagisme passif augmente le risque d'infarctus (77 %) et peut avoir des conséquences mortelles (72 %).

Certes, les fumeurs évaluent la nocivité du tabagisme passif à un degré moindre que les non-fumeurs, mais la majorité d'entre eux sont globalement conscients de ses effets néfastes pour la santé.

Source :

Krebs, H., Keller, R., Rübli, S. & Hornung, R. (2005). *Passivrauchen in der Schweizer Bevölkerung 2004*. Im Auftrag des Bundesamtes für Gesundheit, Gesundheitspolitik, Fachstelle Tabakpräventionsfonds. Zürich: Psychologisches Institut der Universität Zürich, Sozial- und Gesundheitspsychologie.

### **Enquête suisse sur le tabagisme (Monitoring sur le tabac)**

Le Monitoring sur le tabac a été réalisé sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) par l'Institut de psychologie de l'Université de Zurich, département de psychologie sociale et de la santé (Prof. Rainer Hornung, Roger Keller et Susanne Rübli) et par Hans Krebs, Kommunikation und Publikumsforschung, Zurich. Les données sont collectées par l'institut LINK (recherche marketing et sociale).

Le Monitoring sur le tabac recense, de manière permanente et représentative, la consommation de tabac chez les personnes de 14 à 65 ans domiciliées en Suisse. Depuis janvier 2001, 2 500 personnes sont interrogées chaque trimestre par téléphone; on obtient ainsi un échantillon de 10 000 personnes chaque année.

Le Monitoring sur le tabac est constitué d'un module de base et de plusieurs modules supplémentaires. Le module de base recueille chaque trimestre les données les plus importantes relatives à la consommation de tabac. Les questions du module de base peuvent être complétées par des blocs de questions supplémentaires (p.ex. le module supplémentaire avec des questions sur le tabagisme passif ou des questions destinées aux jeunes) pendant un ou plusieurs trimestres.

L'échantillonnage est réalisé à l'aide du procédé de double randomisation et le sondage est effectué au moyen d'interviews téléphoniques entièrement standardisés en français, en allemand et en italien. Afin de disposer de suffisamment de personnes pour l'analyse des jeunes, des jeunes adultes, des femmes enceintes et des mères d'enfants en bas âge, nous procédons à un oversampling (surreprésentation dans l'échantillonnage) des tranches d'âges de 14 à 24 ans pour les hommes et de 14 à 45 ans pour les femmes. On veille également à avoir une surreprésentation de la Suisse romande et de la Suisse italienne pour s'assurer que toutes les régions linguistiques soient suffisamment représentées. Les 2 500 entretiens effectués chaque trimestre se répartissent comme suit: 1 425 entretiens en Suisse alémanique, 700 en Suisse romande et 375 en Suisse italienne.

Les données sont ensuite pondérées afin de corriger les distorsions causées par l'échantillon et d'obtenir une représentation correcte des rapports existant dans la population suisse.